

MASTÈRE EXPERT CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE



L'expert-conseil en gestion de patrimoine fournit des prestations d'expertise, de conseil et d'accompagnement à forte valeur ajoutée, au service d'une clientèle patrimoniale, particuliers, professionnels ou entreprises, soucieuse de bénéficier d'une stratégie de protection et d'optimisation de son patrimoine, dans une perspective de moyen ou long terme.

En conformité avec les réglementations européennes et françaises en vigueur, et dans le respect des normes de pratique et engagements éthiques applicables à l'expert-conseil en gestion de patrimoine, ce professionnel élabore, met en oeuvre et suit le déploiement de la stratégie patrimoniale dans le cadre d'une approche globale du client.

RYTHME PÉDAGOGIQUE

DURÉE : 2 ans

RYTHME D'ALTERNANCE :

1 semaine à l'école et 3 semaines en entreprise

Cours dispensés en face à face alternant des apports théoriques et des exercices pratiques. L'équipe pédagogique est composée d'enseignants et de professionnels diplômés.

FINALITÉS PROFESSIONNELLES

- Expert conseil en gestion de patrimoine
- Consultant patrimonial
- Agent général d'assurance
- Courtier d'assurance



BAC+5

RECONNU PAR
L'ETAT NIVEAU 7

TITRE
RNCP36074

CERTIFICATEUR CGPC

CONDITIONS D'ADMISSIONS :

- Niveau Bac +3 minimum
- Test d'admission
- Dossier de candidature et entretien

ACCESSIBILITÉ AUX
PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP

VOTRE PROGRAMME / VOS COMPÉTENCES ACQUISES

• CONDUIRE LA RELATION CLIENT EN CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION

- > Conduire ou finaliser toute consultation
- > Collecter, évaluer et structurer les données réglementaires et pertinentes
- > Évaluer, valider et exploiter les données pertinentes
- > Décliner et consigner des recommandations personnalisées concrétisant la stratégie patrimoniale proposée
- > Fixer le cadre définissant les rôles respectifs du client et du consultant-expert dans la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale adoptée

• RÉALISER UN BILAN PATRIMONIAL GLOBAL

- > Qualifier la capacité juridique du client et de chacun des membres composant sa famille
- > Qualifier le mode de conjugalité en vigueur au sein du ménage du client et en mesurer les divers impacts
- > Spécifier les modes de détention des actifs immobiliers et mobiliers au sein de la famille et mesurer leur impact respectif

- > Caractériser la forme et les statuts afférents au patrimoine professionnel de la famille cliente
- > Déterminer l'état des libéralités et avantages accordés aux héritiers
- > Analyser les divers risques auxquels sont spécifiquement exposés chacun des membres composant la famille du client
- > Qualifier et évaluer la situation du foyer fiscal du client

• CONCEVOIR UNE STRATÉGIE PATRIMONIALE GLOBALE

- > Proposer des stratégies de protection juridique des personnes de la famille
- > Préconiser des évolutions des modes de détention des actifs immobiliers et mobiliers
- > Recommander des actions de protection du conjoint ou/et de modification du mode de conjugalité en vigueur dans la famille
- > Préconiser des actions concernant les choix statutaires et la rémunération de l'entrepreneur /dirigeant
- > Préconiser des actions de transmission anticipée du patrimoine familial

- > Préconiser des actions d'investissement/désinvestissement financier, immobilier et en bien divers
- > Recommander la souscription d'assurances surcomplémentaires santé, prévoyance et dépendance pour les personnes de la famille
- > Proposer des contrats d'assurance-vie et d'assurance-décès ou des contrats de capitalisation adaptés à la situation et aux objectifs de la famille cliente
- > Préconiser des stratégies de préparation de la retraite
- > Conseiller le client et sa famille sur les arbitrages nécessaires entre transmission du patrimoine et bien-être dans un contexte de vie longue à la retraite

• ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE PATRIMONIALE ADOPTÉE ET EN SUPERVISER LE SUIVI ET L'ACTUALISATION

- > Assurer l'opérationnalisation des volets constitutifs du plan d'action patrimonial
- > Définir le périmètre et valider les modalités d'un processus individualisé de suivi et d'actualisation

VALIDATION D'EXAMEN

Système d'évaluation :

- Évaluation répartie sur 2 ans
- Production écrite et orale par bloc de compétences
- Un Grand Oral en 2^{ème} année

VALIDATION DE LA FORMATION SUIVIE À SUP'IROISE ET DE L'EXPÉRIENCE ACQUISE

- Obtention du titre « **Expert Conseil en Gestion de Patrimoine** » reconnu par l'Etat niveau I (BAC+5)
- Obtention du diplôme Mastère Expert Conseil en Gestion de Patrimoine
- Obtention d'habilitations professionnelles : carte T, statut CIF, IOBSP-IAS, CJA